Qu’est-ce que Sport Jeunesse Québec?

Sport Jeunesse Québec est un organisme à but non lucratif qui aide les familles qui font face à des barrières financières à inscrire leurs enfants à des activités sportives. Notre mission? Que **tous** les jeunes puissent jouer!

Site web : https://kidsportcanada.ca/quebec/fr/
Compte Instagram :Sport Jeunesse Québec Instagram
Compte Facebook : Sport Jeunesse Québec Facebook
Compte LinkedIn : Sport Jeunesse Québec LinkedIn

Caractéristiques générales du programme de Sport Jeunesse Québec
Au Québec, les familles admissibles peuvent recevoir jusqu’à 300$ par année, par enfant pour couvrir les frais d’inscription.

Une fois le financement approuvé, Sport Jeunesse communique directement avec les clubs sportifs pour effectuer le paiement, car le financement est toujours envoyé directement aux clubs, jamais aux familles. Si le parent a déjà effectué un dépôt, un paiement partiel ou un paiement complet, Sport Jeunesse s’assure que le club pourra rembourser les parents avant d’envoyer le financement. C’est à la discrétion des clubs de décider s’ils veulent offrir des remboursements ou des crédits au compte.

Les demandes de financement doivent être reçues dans les délais suivants et au moins 30 jours avant le début de l’activité sportive.

- Pour les programmes commençant entre janvier et avril : 1 janvier
- Pour les programmes commençant entre mai et juin : 30 avril
- Pour les programmes commençant entre juillet et septembre : 30 juin
- Pour les programmes commençant entre octobre et décembre : 31 août

Comment soumettre une demande de financement

Pour pouvoir soumettre une demande de financement, les familles doivent respecter les quatre critères ci-dessous :

1) L'enfant doit avoir 18 ans ou moins lorsque l'activité sportive commence.
2) La famille doit résider au Québec.
3) Le sport et le club choisis doivent être reconnus par SPORTSQUÉBEC. Vous pouvez trouver la liste des fédérations sportives qui sont admissibles ici.
4) Le revenu net de la famille doit respecter la grille ci-dessous. Par exemple, une famille de 5 (1 adulte et 4 enfants OU 2 adultes et 3 enfants vivant à la même adresse) doit avoir un revenu annuel net inférieur à 66 452,75$ pour pouvoir obtenir du financement Sport Jeunesse.

	Revenu annuel net maximal
Familles de 2	42 029,05$
Familles de 3	51 474$
Familles de 4	59 437,75$
Familles de 5	66 452,75$
Familles de 6	72 796,15

Au moment de la soumission de leur demandes, les parents ou les gardiens légaux doivent s'assurer d'avoir en main les documents suivants :

1) Un formulaire de demande dûment rempli. Il existe une version PDF imprimable et une plateforme de soumission en ligne. Les familles peuvent choisir l'une de ces deux options ici.
2) Leur plus récent Avis d'Allocation canadienne pour enfants (pages 1 et 2). Ce document est envoyé par la poste chaque année au mois de juillet. Une copie électronique est aussi disponible sur le site web de l'Agence de revenu du Canada. Pour accéder à la version électronique, suivez les étapes ci-dessous :
    a. Connectez-vous à votre compte « Mon Dossier » de l'ARC (Agence de Revenu du Canada)
    b. Cliquez sur l'onglet ou le bouton qui s'appelle « Courrier ». Vous devriez pouvoir trouver cette option dans le menu en haut ou sur le côté gauche de votre écran.
    c. Retournez voir les communications que vous avez reçues en juillet dernier.
    d. Trouvez une communication qui mentionne « ACE » ou « Allocation canadienne pour enfants ».
    e. Téléchargez une copie du document trouvé à l'étape précédente et assurez-vous que l'année de base indiquée en haut à droite de la première page est bien l'année dernière.
3) Une preuve d'inscription de l'enfant à une activité sportive ou un document d'information du club présentant les modalités de l'activité (coût, fréquence des séances, durée, date de début, lieu, etc.).